

RAPPORT ANNUEL
31.12.22

LELEUX INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et du document « informations clés pour l'investisseur ».

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT | 4 |
| 1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT | 4 |
| 1.2 . RAPPORT DE GESTION | 6 |
| 1.2.1 . Informations aux actionnaires | 6 |
| 1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés | 8 |
| 1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.22 | 9 |
| 1.4 . BILAN GLOBALISE | 14 |
| 1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE | 15 |
| 1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION | 16 |
| 1.6.1 . Résumé des règles | 16 |
| 1.6.2 . Taux de change | 17 |
| 2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF | 18 |
| 2.1 . RAPPORT DE GESTION | 18 |
| 2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts | 18 |
| 2.1.2 . Cotation en bourse | 18 |
| 2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement | 18 |
| 2.1.4 . Gestion financière du portefeuille | 19 |
| 2.1.5 . Distributeurs | 19 |
| 2.1.6 . Indice et benchmark | 19 |
| 2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice | 20 |
| 2.1.8 . Politique future | 20 |
| 2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement | 20 |
| 2.2 . BILAN | 21 |
| 2.3 . COMPTE DE RESULTATS | 22 |
| 2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES | 23 |
| 2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22 | 23 |
| 2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) | 23 |
| 2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) | 24 |
| 2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire | 24 |
| 2.4.5 . Performances | 24 |
| 2.4.6 . Frais | 26 |
| 2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations | 27 |
| 3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF | 28 |
| 3.1 . RAPPORT DE GESTION | 28 |
| 3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts | 28 |
| 3.1.2 . Cotation en bourse | 28 |
| 3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement | 28 |
| 3.1.4 . Gestion financière du portefeuille | 29 |
| 3.1.5 . Distributeurs | 29 |
| 3.1.6 . Indice et benchmark | 29 |
| 3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice | 30 |
| 3.1.8 . Politique future | 30 |
| 3.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement | 30 |
| 3.1.10 . Affectation des résultats | 30 |
| 3.2 . BILAN | 31 |
| 3.3 . COMPTE DE RESULTATS | 32 |
| 3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES | 33 |
| 3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22 | 33 |
| 3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) | 34 |
| 3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) | 34 |
| 3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire | 34 |
| 3.4.5 . Performances | 35 |
| 3.4.6 . Frais | 38 |

| | |
|---|-----------|
| 3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations | 39 |
| 4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF | 40 |
| 4.1 . RAPPORT DE GESTION | 40 |
| 4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts | 40 |
| 4.1.2 . Cotation en bourse | 40 |
| 4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement | 40 |
| 4.1.4 . Gestion financière du portefeuille | 42 |
| 4.1.5 . Distributeurs | 42 |
| 4.1.6 . Indice et benchmark | 42 |
| 4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice | 42 |
| 4.1.8 . Politique future | 42 |
| 4.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement | 43 |
| 4.2 . BILAN | 44 |
| 4.3 . COMPTE DE RESULTATS | 45 |
| 4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES | 46 |
| 4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22 | 46 |
| 4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) | 47 |
| 4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) | 47 |
| 4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire | 47 |
| 4.4.5 . Performances | 48 |
| 4.4.6 . Frais | 50 |
| 4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations | 51 |

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

86C bte 320, Avenue du port B-1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

3 septembre 2010

Conseil d'Administration de la SICAV

Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Carlo Luigi GRABAU. Autres principales fonctions : Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners S.A.

Administrateurs :

Madame Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions: Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners S.A.

Monsieur Olivier Croonenberghs. Autres principales fonctions: Consultant et autres mandats d'administrateur

Administrateur indépendant :

Monsieur Emmanuel Van Rillaer. Autres principales fonctions: conseiller indépendant- administrateur

Personnes physiques chargées de la direction effective

Madame Laetitia De Noyette

Monsieur Olivier Croonenberghs

Type de gestion

Sicav qui a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif aux fins d'exercer l'ensemble des fonctions de gestion énumérées à l'article 3, 22° de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances: Leleux Fund Management & Partners S.A.

Leleux Fund Management & Partners est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC) de droit Belge, identifiée au registre du commerce sous le numéro 0826.115.346

Dénomination : Leleux Fund Management & Partners S.A.

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 97 Rue Royale - 1000 Bruxelles

Constitution : 20 mai 2010

Conseil d'Administration :

Madame Véronique Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Olivier Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Carlo Luigi Grabau. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest

Madame Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest

Madame Catherine Alexandre. Autres principales fonctions : Autres mandats d'administrateur

Monsieur Philip Maeyaert. Autres principales fonctions : Autres mandats d'administrateur

Commissaire : Mazars Réviseurs d'Entreprise représentée par M. Xavier Doyen

Capital souscrit et libéré : 125.000,00 euros entièrement libéré

Commissaire

La société Mazars, ayant son siège Avenue du Boulevard 21 boîte 8 à 1210 Bruxelles, représentée par Monsieur Philippe de Harlez a été désignée en tant que commissaire, conformément à l'article 101, § 1er, de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Promoteur

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Peri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, **CACEIS Bank, Belgium Branch**, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736.

LELEUX INVEST

CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par la Sicav comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du 22 novembre 2021, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège de la Sicav, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Gestion financière du portefeuille

LELEUX FUND MANAGEMENT & PARTNERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Service Financier

CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Distributeurs

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV

Equities World FOF - Classes d'actions R – P et PA
Patrimonial World FOF - Classes d'actions R – P et PA
Responsible World FOF - Classes d'actions R – P et PA

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

Les actions de la SICAV Leleux Invest ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933"), ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les actions de la SICAV Leleux Invest ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite "HIRE" du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA).

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Sicav à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent tout aussi bien diminuer qu'augmenter et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur mise initiale.

| Type de risque | Définition concise du risque | Equities World FOF | Patrimonial world FOF | Responsible world FOF |
|------------------------------------|---|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| Risque de marché | Risque de déclin du marché entraînant une dévalorisation des actifs en portefeuille | Elevé | Moyen | Elevé |
| Risque de crédit | Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie | Moyen | Moyen | Moyen |
| Risque de dénouement | Risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné | Faible | Faible | Faible |
| Risque de liquidité | Risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable | Faible | Faible | Faible |
| Risque de change | Risque qu'une variation de taux de change réduise la valeur des actifs en portefeuille exprimés dans la devise de référence | Elevé | Moyen | Elevé |
| Risque de conservation | Risque de perte des actifs détenus par un dépositaire/sous-dépositaire | Faible | Faible | Faible |
| Risque de concentration | Risque lié à une concentration importante des investissements sur un secteur, une région ou un thème spécifiques | Moyen | Faible | Faible |
| Risque de performance | Risque que la performance s'écarte sensiblement de celle du marché | Elevé | Moyen | Elevé |
| Risque de capital | Risque pesant sur le capital | Elevé | Moyen | Elevé |
| Risque de flexibilité | Risque lié à des restrictions limitant la possibilité de passer à d'autres fournisseurs | Néant | Néant | Néant |
| Risque d'inflation | Risque que l'inflation érode la valeur réelle des actifs en portefeuille | Néant | Moyen | Moyen |
| Risque lié à des facteurs externes | Incertitude quant à la pérennité de certains éléments de l'environnement, comme le régime fiscal | Faible | Moyen | Moyen |
| Risque en matière de durabilité | Risque que des événements ou situations incertains dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG), s'ils surviennent, puissent avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement | Moyen | Moyen | Faible |

LELEUX INVEST

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Aucune circonstance n'est actuellement susceptible d'influencer significativement le développement de la société

Politique de rémunération

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, la société de gestion a élaboré et applique une politique de rémunération et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la Sicav.

La politique de rémunération de la Société de gestion est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Sicav et des investisseurs de la Sicav et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt.

Les détails de la politique de rémunération actualisée applicable au sein de la Société de gestion sont disponibles sur le lien internet suivant :

<http://www.leleuxinvest.be/Leleux/LeleuxInvest.nsf/vLUPage/REMUNERATION?OpenDocument>

Il est également possible d'obtenir gratuitement un exemplaire papier de la politique de rémunération de la Société de gestion sur simple demande au siège de la Sicav.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Non applicable

Redemption gate

Si les demandes de rachat (y compris la partie de rachat des demandes de conversion) dépassent 10% des actions en circulation ou de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné un jour d'évaluation, le Conseil d'Administration peut, à son entière discrétion et dans le meilleur intérêt de la Sicav, déclarer qu'une partie de ces rachats ou conversions d'actions soient différées au prorata pour une période provisoire.

La décision de suspendre ou non partiellement les demandes de rachats sera prise à chaque fois que le seuil fixé est dépassé. La suspension ne concernera que les demandes de rachat qui dépassent le seuil et sera appliquée de manière proportionnelle à toutes les demandes de rachat individuelle introduites un jour donné. La décision peut être prise pour chaque compartiment.

La portion des demandes de rachat qui n'a pas été exécutée suite à la suspension partielle est reportée automatiquement à la prochaine date de clôture, sauf en cas de révocation par l'actionnaire ou de nouvelle application du mécanisme.

Les investisseurs concernés seront informés individuellement. De plus la mesure de suspension sera publiée sur le site internet suivant : www.leleuxinvest.be.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Anti dilution levy

Dans certaines circonstances, le coût réel d'achat ou de vente des investissements pour un compartiment peut différer de la valeur de ces actifs utilisée dans le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un compartiment ou d'une classe en raison de frais de transaction tels que les frais de courtage, les taxes et tout autre écart entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents.

Ces frais de transaction peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur du compartiment, appelé dilution. Afin d'éviter cet effet, et l'impact négatif potentiel qui en résulte sur les investisseurs existants ou en cours, si les entrées ou sorties nettes pour chaque compartiment dépassent un seuil déterminé et revu périodiquement, le Conseil d'Administration pourra, de façon discrétionnaire, décider d'imposer un coût supplémentaire aux investisseurs entrants et sortants qui bénéficiera à la Sicav.

La valeur nette d'inventaire ne sera donc pas touchée. Le seuil sera déterminé en tenant compte de l'orientation de la gestion et des actifs détenus. La détermination des frais complémentaires sera effectuée en fonction des frais de transaction.

La politique de prélèvement anti-dilution est établie et approuvée par le Conseil d'Administration et mise en oeuvre par la direction effective.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Droit de vote

Chaque part détenue dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente. Les actionnaires désireux de participer aux différentes Assemblées Générales se conformeront à l'article 23 des statuts.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

L'année 2022 a été caractérisée par des événements extraordinaires, marqués par la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que par le durcissement de la politique monétaire des grandes banques centrales, principalement à travers des hausses de taux d'intérêt qui ont conduit à un retour en territoire positif des rendements.

Selon les dernières estimations de la Banque Mondiale, la croissance mondiale aurait enregistré une hausse de +2,9% en 2022. Aux Etats-Unis, la croissance devrait s'afficher autour de +1,9%, en Europe à +3,3% et en Chine à +2,7%.

Durant l'année, plusieurs événements ont porté un coup dur à la croissance économique : l'enlisement du conflit Russo-Ukrainien, la persistance de perturbations des chaînes d'approvisionnement et la politique « zero Covid » des autorités chinoises. La forte hausse de prix des matières premières et de l'énergie s'est ajoutée aux tensions inflationnistes pesant ainsi sur les revenus réels et les dépenses.

Aux États-Unis, la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie, conjuguée à un marché tendu du travail, a poussé l'inflation vers des sommets jamais atteints depuis plusieurs décennies : 9,1% sur base annuelle en juin. Il a fallu attendre la fin de l'année pour constater une atténuation des pressions sur les prix avec un taux d'inflation s'affichant à 6,5% en décembre. Ce qui a incité la banque centrale américaine à s'engager sur un programme de resserrement de sa politique monétaire, le plus rapide depuis plus de 40 ans. Le taux de référence est ainsi passé de 0,25% à 4,5% et le programme de rachat d'actifs utilisé pour stimuler l'économie a été arrêté.

Dans la zone euro, la croissance au premier semestre 2022 a dépassé les attentes, entraînant une croissance annuelle en cours de révision à +3,3 %. Cependant, dans la seconde moitié de l'année, l'activité s'est considérablement affaiblie en raison de la flambée des prix de l'énergie et de l'incertitude liée à son approvisionnement, aggravée par la détérioration des conditions financières. L'inflation a ainsi atteint des niveaux « record » alors que l'invasion de l'Ukraine par la Russie a conduit aux coupures d'approvisionnement du gaz naturel et à la hausse des prix de l'énergie qui, malgré une certaine modération vers la fin de l'année, est restée au-dessus des niveaux d'avant l'invasion. Le taux d'inflation a ainsi enregistré une hausse de 10,6% pour ensuite retomber légèrement vers la fin de l'année s'affichant ainsi à 9,2% en décembre.

En Chine aussi l'activité économique s'est fortement détériorée en 2022. La politique « zero Covid » impliquant de fortes restrictions de mobilité, la sécheresse sans précédent et la crise du secteur immobilier ont pesé sur la consommation, la production et l'investissement résidentiel. Dans le secteur immobilier, les ventes ont continué à diminuer, le prix des maisons à baisser et plusieurs promoteurs ont fait défaut sur leurs titres de créance. Les autorités sont intervenues avec des mesures fiscales en soutien à l'infrastructure ainsi qu'en assouplissant la politique monétaire et la réglementation, sans pour autant pouvoir totalement compenser la contraction.

L'économie mondiale a ralenti au point qu'elle est dangereusement proche de tomber en récession : une inflation très élevée a déclenché des politiques monétaires restrictives étonnamment rapides et synchrones, entraînant une détérioration des conditions financières mondiales affectant la performance des actions et des obligations tout au long de l'année 2022.

Dans ce contexte, les marchés d'actions des pays développés ont fortement corrigé. L'indice des actions américaines l'S&P500 TRN a enregistré une baisse de -18,51%, celui des actions européennes, le DJ Eurostoxx50 net, a clôturé à -9,49%. En Asie, par contre, l'indice MSCI Asia Pacific TRN, a reculé de -14,86%. Sur le plan global, l'indice des actions mondiales l'MSCI All Countries World TRN a baissé de -13,01% en Euro et de -17,40% en monnaie locale. Les marchés obligataires ont également subi de fortes pertes : le rendement des obligations d'État américaines à 10 ans, une référence mondiale pour les coûts d'emprunt à long terme, a grimpé à 3,88%, soit la plus forte augmentation annuelle depuis les années '60. L'indice Bloomberg Global Aggregate Index, un large indicateur de la dette publique et des entreprises, a baissé de plus de 16%.

Sur le marché des matières premières, le prix du pétrole Brent a augmenté de +10,45% à 85,91 dollars et sur le marché des changes, l'euro a perdu du terrain face à la devise américaine clôturant l'année à un cours de 1,0705 USD par euro après avoir touché un minimum à 0,9594 fin septembre.



Manhattan Office Tower
Avenue du Boulevard 21 bte 8
1210 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)2 779 02 02
www.mazars.be

SICAV LELEUX INVEST

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2022

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la SICAV Leleux Invest pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la sicav Leleux Invest, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 mars 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la sicav durant 12 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la sicav Leleux Invest, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total globalisé de l'actif net s'élève à € 123.785.491,10 et dont le compte de résultats globalisé se solde par une perte de l'exercice de € 19.133.016,49 . L'actif net et le résultat par compartiment se présente comme suit :

| Compartiment | Devise | Actif net | Résultat |
|-----------------------|--------|---------------|----------------|
| Responsible World FoF | EUR | 35.475.536,86 | -4.041.352,32 |
| Equities World FoF | EUR | 52.560.188,37 | -11.969.438,07 |
| Patrimonial World FoF | EUR | 35.749.765,87 | -3.122.226,10 |

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la sicav au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration de la sicav, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la sicav à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la sicav en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la sicav ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la sicav. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la sicav ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la sicav à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la sicav à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la sicav.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la sicav au cours de notre mandat.



SICAV LELEUX INVEST

Numéro d'entreprise: BE0829.023.267

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 8 mars 2023

MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL

Commissaire

Représentée par

Philippe de Harlez de Deulin

1.4 . BILAN GLOBALISE

| | Au 31.12.22 (en EUR) | Au 31.12.21 (en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 1: SCHEMA DU BILAN | | |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | 123.785.491,10 | 133.977.044,65 |
| II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 115.829.159,88 | 123.528.748,32 |
| E. OPC à nombre variable de parts | 115.829.159,88 | 123.528.748,32 |
| IV. Créances et dettes à un an au plus | 221.124,04 | 796.937,75 |
| A. Créances | | |
| a. Montants à recevoir | 260.031,41 | 940.127,67 |
| B. Dettes | | |
| a. Montants à payer (-) | -38.907,37 | -143.184,32 |
| c. Emprunts (-) | | -5,60 |
| V. Dépôts et liquidités | 8.255.122,31 | 10.218.264,73 |
| A. Avoirs bancaires à vue | 8.255.122,31 | 10.218.264,73 |
| VI. Comptes de régularisation | -519.915,13 | -566.906,15 |
| C. Charges à imputer (-) | -519.915,13 | -566.906,15 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 123.785.491,10 | 133.977.044,65 |
| A. Capital | 146.000.807,54 | 120.270.831,27 |
| B. Participations au résultat | -653.573,55 | 1.175.284,99 |
| C. Résultat reporté | -2.428.726,40 | -5.521.033,39 |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre) | -19.133.016,49 | 18.051.961,78 |

1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

| | Au 31.12.22 (en EUR) | Au 31.12.21 (en EUR) |
|--|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS | | |
| I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values | -17.835.822,89 | 19.389.408,73 |
| E. OPC à nombre variable de parts | -19.964.710,88 | 17.668.981,93 |
| H. Positions et opérations de change | | |
| b. Autres positions et opérations de change | 2.128.887,99 | 1.720.426,80 |
| II. Produits et charges des placements | 644.392,05 | 464.987,95 |
| A. Dividendes | 517.390,27 | 403.033,29 |
| B. Intérêts | | |
| b. Dépôts et liquidités | 102.618,87 | |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | -20.841,17 | -28.787,49 |
| E. Prêcomptes mobiliers (-) | | |
| b. D'origine étrangère | -46.295,64 | -23.630,27 |
| F. Autres produits provenant des placements | 91.519,72 | 114.372,42 |
| III. Autres produits | 590,47 | 216,26 |
| B. Autres | 590,47 | 216,26 |
| IV. Coûts d'exploitation | -1.942.176,12 | -1.802.651,16 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -18.135,89 | -5.421,76 |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -37.391,54 | -44.132,74 |
| P | -2.807,25 | -5.732,29 |
| PA | -65,64 | -12,05 |
| R | -34.518,65 | -38.388,40 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | -746.577,31 | -715.911,29 |
| P | -56.135,54 | -58.463,13 |
| PA | -1.288,03 | -192,07 |
| R | -689.153,74 | -657.256,09 |
| b. Gestion administrative et comptable | -55.908,46 | -58.250,53 |
| c. Rémunération commerciale | -884.871,17 | -866.727,20 |
| PA | -1.566,98 | -240,96 |
| R | -883.304,19 | -866.486,24 |
| E. Frais administratifs (-) | -23.871,74 | -19.297,05 |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | -1.559,79 | -13.399,10 |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-) | -3.287,62 | -5.027,35 |
| H. Services et biens divers (-) | -80.755,68 | -20.851,02 |
| J. Taxes | -68.367,60 | -29.561,43 |
| P | -366,02 | -45,31 |
| PA | -18,31 | -2,28 |
| R | -67.983,27 | -29.513,84 |
| K. Autres charges (-) | -21.449,32 | -24.071,69 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | -1.297.193,60 | -1.337.446,95 |
| Sous Total II + III + IV | | |
| V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat | -19.133.016,49 | 18.051.961,78 |
| VII. Résultat de l'exercice (du semestre) | -19.133.016,49 | 18.051.961,78 |
| SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS | | |
| I. Bénéfice (Perte) à affecter | -22.215.316,44 | 13.706.213,38 |
| a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent | -2.428.726,40 | -5.521.033,39 |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter | -19.133.016,49 | 18.051.961,78 |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | -653.573,55 | 1.175.284,99 |
| II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital | 16.874.642,45 | -15.710.295,46 |
| III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter | 5.340.673,99 | 2.428.726,40 |
| IV. (Distribution des dividendes) | | -424.644,32 |

1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

LELEUX INVEST

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.6.2 . Taux de change

| | 31.12.22 | | | 31.12.21 | | |
|-------|----------|--------|-----|----------|--------|-----|
| 1 EUR | | 0,8873 | GBP | | 0,8396 | GBP |
| | | 1,0673 | USD | | 1,2236 | USD |

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Equities World FOF a été lancé le 17 septembre 2010.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 6 au 17 septembre 2010 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

2.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

2.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une appréciation du capital en procédant à des placements, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC, diversifiés en actions. Afin de réduire le risque intrinsèque des placements en actions, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Le compartiment limite ses investissements en créances visées à l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 92 (CIR92) à moins de 10% de son actif net.

Type de placements

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en actions/parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (autres OPC), eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM respectivement des autres OPC est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir à titre accessoire des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Bien que le promoteur et le gestionnaire soient attentifs aux aspects sociaux, éthiques et environnementaux, ces aspects ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

La catégorie SFDR de l'investissement choisie est donc l'Article 6 du règlement Disclosure, s'appliquant aux produits qui soit, prennent en compte les risques ESG dans le cadre du processus d'investissement mais ne promeuvent pas les caractéristiques ESG.

Le gestionnaire prend en compte le risque de durabilité dans son processus d'investissement. Il en a estimé l'impact probable sur la performance et établi si ce risque est significatif et pertinent au regard de son impact et de sa probabilité.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

En début d'année, les marchés des actions ont connu une importante rotation sectorielle portée par la hausse des taux et la hausse de l'inflation. L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février a encore ajouté de la volatilité et a exacerbé la hausse des prix des matières premières suite aux sanctions économiques importantes prises contre la Russie.

Le gestionnaire a réagi en baissant le poids de certains fonds sous-jacents dont les stratégies étaient trop orientées « croissance » en les arbitrant vers des stratégies plus appropriées au contexte global de ralentissement macroéconomique, notamment en privilégiant de nouveaux fonds « value » ou des fonds ayant des stratégies plus opportunistes ainsi qu'une entrée sur le secteur de l'énergie.

En fin d'année, le fonds est exposé pour 44,48% à l'Amérique du Nord, pour 27,05% à l'Europe, pour 12,60% à l'Asie et aux Pays Emergents et pour 15,23% dans des fonds globaux. L'exposition régionale est restée stable durant l'année. L'exposition à l'Europe a été renforcée en toute fin de période. L'exposition au cash est de 0,64%.

L'exposition à la devise américaine est de 48,93% à la fin de la période.

Le nombre de fonds en portefeuille est resté inchangé et s'élève à 13 fonds à fin décembre 2022.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

2.1.8 . Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme tout en surveillant de près la croissance économique et les différents risques qui devraient engendrer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires...).

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et les baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes: l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

2.2 . BILAN

| | Au 31.12.22 (en EUR) | Au 31.12.21 (en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 1: SCHEMA DU BILAN | | |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | 52.560.188,37 | 62.638.940,05 |
| II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 52.215.362,94 | 61.803.993,69 |
| E. OPC à nombre variable de parts | 52.215.362,94 | 61.803.993,69 |
| IV. Créances et dettes à un an au plus | 95.319,58 | -52.461,09 |
| A. Créances | | |
| a. Montants à recevoir | 133.712,52 | 53.151,68 |
| B. Dettes | | |
| a. Montants à payer (-) | -38.392,94 | -105.610,04 |
| c. Emprunts (-) | | -2,73 |
| V. Dépôts et liquidités | 504.324,58 | 1.180.737,08 |
| A. Avoirs bancaires à vue | 504.324,58 | 1.180.737,08 |
| VI. Comptes de régularisation | -254.818,73 | -293.329,63 |
| C. Charges à imputer (-) | -254.818,73 | -293.329,63 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 52.560.188,37 | 62.638.940,05 |
| A. Capital | 64.481.500,11 | 51.214.643,82 |
| B. Participations au résultat | 48.126,33 | 147.035,33 |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre) | -11.969.438,07 | 11.277.260,90 |

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

| | Au 31.12.22 (en EUR) | Au 31.12.21 (en EUR) |
|--|---------------------------------|---------------------------------|
| SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS | | |
| I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values | -11.165.146,17 | 12.133.420,94 |
| E. OPC à nombre variable de parts | -12.402.387,37 | 11.048.183,13 |
| H. Positions et opérations de change | | |
| b. Autres positions et opérations de change | 1.237.241,20 | 1.085.237,81 |
| II. Produits et charges des placements | 171.905,60 | 107.673,58 |
| A. Dividendes | 119.844,73 | 59.246,52 |
| B. Intérêts | | |
| b. Dépôts et liquidités | 39.085,98 | |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | -6.680,49 | -9.181,24 |
| E. Précomptes mobiliers (-) | | |
| b. D'origine étrangère | -34.677,24 | -13.301,47 |
| F. Autres produits provenant des placements | 54.332,62 | 70.909,77 |
| III. Autres produits | 445,30 | 100,44 |
| B. Autres | 445,30 | 100,44 |
| IV. Coûts d'exploitation | -976.642,80 | -963.934,06 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -17.755,91 | -2.058,08 |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -16.319,28 | -21.748,31 |
| P | -917,38 | -3.060,42 |
| R | -15.401,90 | -18.687,89 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | -326.848,56 | -346.915,03 |
| P | -18.556,92 | -33.202,63 |
| R | -308.291,64 | -313.712,40 |
| b. Gestion administrative et comptable | -21.653,45 | -21.590,41 |
| c. Rémunération commerciale | -506.423,56 | -521.293,42 |
| R | -506.423,56 | -521.293,42 |
| E. Frais administratifs (-) | -7.957,24 | -6.432,35 |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | -701,41 | -6.457,71 |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-) | -1.333,65 | -2.473,75 |
| H. Services et biens divers (-) | -33.643,04 | -7.784,45 |
| J. Taxes | -34.951,22 | -16.685,15 |
| P | -121,79 | -3,43 |
| R | -34.829,43 | -16.681,72 |
| K. Autres charges (-) | -9.055,48 | -10.495,40 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | -804.291,90 | -856.160,04 |
| Sous Total II + III + IV | | |
| V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat | -11.969.438,07 | 11.277.260,90 |
| VII. Résultat de l'exercice (du semestre) | -11.969.438,07 | 11.277.260,90 |
| SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS | | |
| I. Bénéfice (Perte) à affecter | -11.921.311,74 | 11.424.296,23 |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter | -11.969.438,07 | 11.277.260,90 |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | 48.126,33 | 147.035,33 |
| II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital | 11.921.311,74 | -11.424.296,23 |

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

| Dénomination | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net |
|--|----------------------|--------|------------------|----------------------|-------------------|----------------|----------------|
| <u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u> | | | | | | | |
| SPDR PORTFOLIO S&P 500 HIGH DIVIDEND ETF | 102.080 | USD | 39,58 | 3.785.735,68 | 9,71% | 7,25% | 7,20% |
| SPDR S&P500 ETF TRUST | 12.452 | USD | 382,43 | 4.461.952,08 | 0,00% | 8,55% | 8,49% |
| Non Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA | | | | 8.247.687,76 | | 15,80% | 15,69% |
| ALKEN EUROPEAN OPPORTUNITIES -EU1-CAP | 21.378 | EUR | 218,97 | 4.681.140,66 | 1,26% | 8,97% | 8,91% |
| DIGITAL FUNDS STARS EUROPE -ACC- CAP | 1.500 | EUR | 1.076,93 | 1.615.395,00 | 0,26% | 3,09% | 3,07% |
| HEP YACK US EQ -I- USD | 22.770 | USD | 291,07 | 6.210.087,86 | 0,93% | 11,89% | 11,82% |
| LYXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV | 100.720 | EUR | 38,74 | 3.901.389,20 | 0,17% | 7,47% | 7,42% |
| MAGALLANES VAL INV EUR EQ-I- | 23.070 | EUR | 166,74 | 3.846.786,39 | 0,78% | 7,37% | 7,32% |
| NIFL I HARRIS ASSOCIATES US VAL EQ N1AC | 25.400 | USD | 144,15 | 3.430.695,71 | 0,25% | 6,57% | 6,53% |
| T.R PR US L C VA EQ -I- | 148.030 | USD | 40,40 | 5.603.571,80 | 0,57% | 10,73% | 10,66% |
| Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | | | | 29.289.066,62 | | 56,09% | 55,73% |
| OPC-Actions | | | | 37.536.754,38 | | 71,89% | 71,42% |
| VARENNE VALEUR A EUR | 16.254 | EUR | 357,66 | 5.813.405,64 | 0,39% | 11,13% | 11,06% |
| Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | | | | 5.813.405,64 | | 11,13% | 11,06% |
| OPC-Mixtes | | | | 5.813.405,64 | | 11,13% | 11,06% |
| OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS | | | | 43.350.160,02 | | 83,02% | 82,48% |
| <u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u> | | | | | | | |
| AKO UCITS FUND ICAV AKO GLOBAL UCITS A2C | 13.669,64 | USD | 172,38 | 2.207.891,82 | 0,72% | 4,23% | 4,20% |
| GEMEQUITY FCP-I-FD | 12.636 | EUR | 177,80 | 2.246.680,80 | 0,24% | 4,30% | 4,27% |
| Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA | | | | 4.454.572,62 | | 8,53% | 8,47% |
| ST INV ASIA PACIFIC SUSTAI FD VI ACC EUR | 1.277.000 | EUR | 3,45 | 4.410.630,30 | 1,44% | 8,45% | 8,39% |
| Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | | | | 4.410.630,30 | | 8,45% | 8,39% |
| OPC-Actions | | | | 8.865.202,92 | | 16,98% | 16,86% |
| OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS | | | | 8.865.202,92 | | 16,98% | 16,86% |
| TOTAL PORTEFEUILLE | | | | 52.215.362,94 | | 100,00% | 99,34% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | EUR | | 371.133,30 | | | 0,71% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | USD | | 133.189,86 | | | 0,25% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | GBP | | 1,42 | | | |
| Avoirs bancaires à vue | | | | 504.324,58 | | | 0,96% |
| DEPOTS ET LIQUIDITES | | | | 504.324,58 | | | 0,96% |
| CREANCES ET DETTES DIVERSES | | | | 95.319,58 | | | 0,18% |
| AUTRES | | | | -254.818,73 | | | -0,48% |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | | | | 52.560.188,37 | | | 100,00% |

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

| Par pays | |
|--------------|----------------|
| États-Unis | 15,80% |
| France | 11,77% |
| Irlande | 24,57% |
| Luxembourg | 47,86% |
| TOTAL | 100,00% |

| Par secteur | |
|------------------------|----------------|
| Fonds d'investissement | 100,00% |
| TOTAL | 100,00% |

| Par devise | |
|--------------|----------------|
| EUR | 50,78% |
| USD | 49,22% |
| TOTAL | 100,00% |

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

| | 1er SEMESTRE | 2ème SEMESTRE | EXERCICE COMPLET |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Achats | 24.179.958,63 | 20.430.474,51 | 44.610.433,14 |
| Ventes | 23.165.070,40 | 19.959.241,92 | 43.124.312,32 |
| Total 1 | 47.345.029,03 | 40.389.716,43 | 87.734.745,46 |
| Souscriptions | 4.598.984,35 | 2.552.782,80 | 7.151.767,15 |
| Remboursements | 3.648.794,09 | 1.612.286,67 | 5.261.080,76 |
| Total 2 | 8.247.778,44 | 4.165.069,47 | 12.412.847,91 |
| Moyenne de référence de l'actif net total | 56.096.820,27 | 53.314.130,39 | 54.683.034,28 |
| Taux de rotation | 69,70% | 67,95% | 137,74% |

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation | | | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) | | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) | |
|---------|--|-------------|----------------|---|----------------|---|--------------|
| | Souscrites | Remboursées | Fin de période | Souscriptions | Remboursements | de la classe | d'une action |
| Année | Cap. | Cap. | Cap. | Cap. | Cap. | | Cap. |
| 2020 | 70,00 | 149,00 | 3.501,00 | 78.582,70 | 196.076,87 | 5.002.134,39 | 1.428,77 |
| 2021 | 21,37 | 940,00 | 2.582,37 | 37.324,63 | 1.623.385,91 | 4.555.335,86 | 1.764,01 |
| 2022 | 34,01 | 967,84 | 1.648,54 | 59.919,59 | 1.363.843,60 | 2.394.361,64 | 1.452,41 |

R

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation | | | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) | | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) | |
|---------|--|-------------|----------------|---|----------------|---|--------------|
| | Souscrites | Remboursées | Fin de période | Souscriptions | Remboursements | de la classe | d'une action |
| Année | Cap. | Cap. | Cap. | Cap. | Cap. | | Cap. |
| 2020 | 434.119,95 | 128.167,03 | 2.312.552,11 | 7.234.928,75 | 2.067.465,64 | 42.969.878,16 | 18,58 |
| 2021 | 385.587,70 | 140.438,50 | 2.557.701,31 | 7.959.870,41 | 2.984.142,53 | 58.083.604,19 | 22,71 |
| 2022 | 356.810,14 | 203.637,69 | 2.710.873,76 | 7.091.847,56 | 3.897.237,16 | 50.165.826,73 | 18,51 |

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

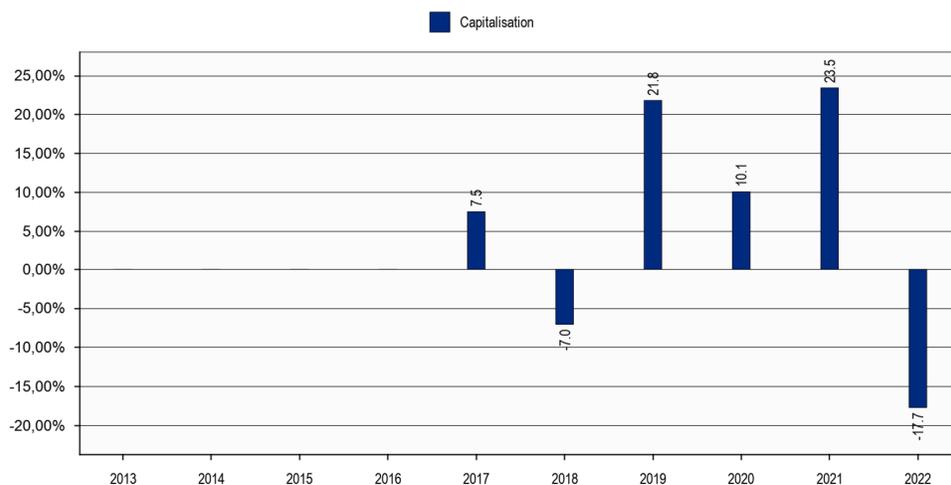
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

| 1 an | 3 ans | 5 ans |
|---------------------|-------------------|-------------------|
| Part | Part | Part |
| -17,66% (en EUR) | 3,82% (en EUR) | 4,86% (en EUR) |

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

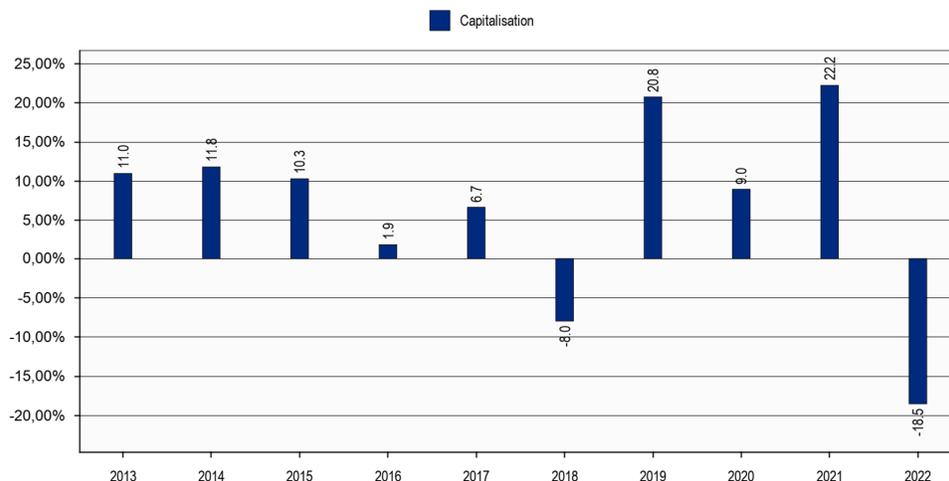
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

| 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Part | Part | Part | Part |
| -18,49% (en EUR) | 2,78% (en EUR) | 3,83% (en EUR) | 6,03% (en EUR) |

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

2.4.6 . Frais**Frais courants**

- Part de capitalisation P - BE6288463506 : 1,66%
- Part de capitalisation R - BE6202762975 : 2,71%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture annuelle.

* Les chiffres des frais courants sont calculés au 31.12.2022. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

* Ces chiffres incluent les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille et les frais prélevés par les OPC dans lesquels le fonds est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des retrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend principalement la compensation CSDR du 18.05.22.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des frais Lombard Street Research 12/2022-12/2023.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 3.702,89 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Patrimonial World FOF a été lancé le 30 septembre 2014.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe R a été fixée du 8 au 30 septembre 2014 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe PA a été fixée au 03 mai 2021 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

3.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs un rendement à long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC.

Le compartiment payera annuellement, aux parts de distribution, le résultat net tel que mentionné par l'article 19bis, §1, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) à savoir l'ensemble de tous les revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Afin de maintenir un profil de risque moyen, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation du rendement est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte monétaire.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les marchés d'actions.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

-La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

-Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPC répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Bien que le promoteur et le gestionnaire soient attentifs aux aspects sociaux, éthiques et environnementaux, ces aspects ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

La catégorie SFDR de l'investissement choisie est donc Article 6 du règlement Disclosure, s'appliquant aux produits qui soit, prennent en compte les risques ESG dans le cadre du processus d'investissement mais ne promeuvent pas les caractéristiques ESG.

Le gestionnaire prend en compte le risque de durabilité dans son processus d'investissement. Il en a estimé l'impact probable sur la performance et établi si ce risque est significatif et pertinent au regard de son impact et de sa probabilité.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Durant l'année, le gestionnaire n'a pas relevé l'exposition aux actifs risqués qui est restée inchangée, à environ 30% et a privilégié les fonds obligataires pouvant couvrir le risque de duration et de crédit tout en réduisant les fonds ayant un biais directionnel pour contrecarrer le contexte volatile des marchés.

A fin d'exercice, le portefeuille est exposé pour 28,78% aux fonds obligataires, pour 13,14% aux fonds alternatifs à faible volatilité, pour 25,42% aux fonds alternatifs directionnels, pour 12,47% aux fonds d'actions, et pour le solde de 20,19% aux fonds monétaires et au cash.

L'exposition à la devise américaine est de 11,70%.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élève à 15 fonds à fin décembre.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

3.1.8 . Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans différentes stratégies et divers univers (actions, obligations, stratégies alternatives etc.) dans un souci de diversification et de pilotage du risque. Le gestionnaire surveillera les différents risques qui devraient engendrer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires...). Une approche flexible et réactive reste de mise.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et les baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes: l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 4.

3.1.10. Affectation des résultats

Le conseil d'administration a décidé de ne pas distribuer de dividende cette année.

3.2 . BILAN

| | Au 31.12.22 (en EUR) | Au 31.12.21 (en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 1: SCHEMA DU BILAN | | |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | 35.749.765,87 | 39.023.097,30 |
| II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 33.840.135,79 | 34.438.565,68 |
| E. OPC à nombre variable de parts | 33.840.135,79 | 34.438.565,68 |
| IV. Créances et dettes à un an au plus | 39.337,21 | -27.414,37 |
| A. Créances | | |
| a. Montants à recevoir | 39.337,21 | 8.598,35 |
| B. Dettes | | |
| a. Montants à payer (-) | | -36.011,04 |
| c. Emprunts (-) | | -1,68 |
| V. Dépôts et liquidités | 2.004.608,21 | 4.760.406,68 |
| A. Avoirs bancaires à vue | 2.004.608,21 | 4.760.406,68 |
| VI. Comptes de régularisation | -134.315,34 | -148.460,69 |
| C. Charges à imputer (-) | -134.315,34 | -148.460,69 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 35.749.765,87 | 39.023.097,30 |
| A. Capital | 41.306.637,70 | 40.765.246,92 |
| B. Participations au résultat | -5.919,33 | -39.280,81 |
| C. Résultat reporté | -2.428.726,40 | -5.521.033,39 |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre) | -3.122.226,10 | 3.818.164,58 |

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

| | Au 31.12.22 (en EUR) | Au 31.12.21 (en EUR) |
|--|---------------------------------|---------------------------------|
| SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS | | |
| I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values | -2.995.494,40 | 3.985.307,50 |
| E. OPC à nombre variable de parts | -3.340.751,44 | 3.720.038,67 |
| H. Positions et opérations de change | | |
| b. Autres positions et opérations de change | 345.257,04 | 265.268,83 |
| II. Produits et charges des placements | 387.947,31 | 342.569,39 |
| A. Dividendes | 327.915,28 | 306.101,65 |
| B. Intérêts | | |
| b. Dépôts et liquidités | 25.401,52 | |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | -2.461,92 | -6.994,91 |
| E. Prêcomptes mobiliers (-) | | |
| b. D'origine étrangère | -94,67 | |
| F. Autres produits provenant des placements | 37.187,10 | 43.462,65 |
| III. Autres produits | 22,51 | 47,66 |
| B. Autres | 22,51 | 47,66 |
| IV. Coûts d'exploitation | -514.701,52 | -509.759,97 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | | -1.485,50 |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -10.964,04 | -14.150,63 |
| P | -652,50 | -1.370,70 |
| PA | -13,84 | -1,57 |
| R | -10.297,70 | -12.778,36 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | -219.617,89 | -229.331,37 |
| P | -13.186,97 | -13.602,78 |
| PA | -273,75 | -45,94 |
| R | -206.157,17 | -215.682,65 |
| b. Gestion administrative et comptable | -18.086,78 | -17.661,85 |
| c. Rémunération commerciale | -206.122,16 | -215.717,42 |
| PA | -342,17 | -57,42 |
| R | -205.779,99 | -215.660,00 |
| E. Frais administratifs (-) | -7.957,26 | -6.432,35 |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | -458,85 | -4.504,49 |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-) | -931,50 | -1.441,83 |
| H. Services et biens divers (-) | -24.881,72 | -6.747,04 |
| J. Taxes | -18.807,66 | -6.827,69 |
| P | -49,33 | 26,55 |
| PA | -2,01 | -0,03 |
| R | -18.756,32 | -6.854,21 |
| K. Autres charges (-) | -6.873,66 | -5.459,80 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | -126.731,70 | -167.142,92 |
| Sous Total II + III + IV | | |
| V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat | -3.122.226,10 | 3.818.164,58 |
| VII. Résultat de l'exercice (du semestre) | -3.122.226,10 | 3.818.164,58 |
| SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS | | |
| I. Bénéfice (Perte) à affecter | -5.556.871,83 | -1.742.149,62 |
| a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent | -2.428.726,40 | -5.521.033,39 |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter | -3.122.226,10 | 3.818.164,58 |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | -5.919,33 | -39.280,81 |
| II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital | 216.197,84 | -261.932,46 |
| III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter | 5.340.673,99 | 2.428.726,40 |
| IV. (Distribution des dividendes) | | -424.644,32 |

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES**3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22**

| Dénomination | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net |
|--|----------------------|--------|------------------|----------------------|-------------------|----------------|---------------|
| <u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u> | | | | | | | |
| LAZARD FDS LAZARD CREDIT OPPORTUN PC EUR | 2.313 | EUR | 1.442,74 | 3.337.057,62 | 0,39% | 9,86% | 9,34% |
| PIMCO GIS-INCOME FUND-IEURHI | 191.157 | EUR | 8,89 | 1.699.385,75 | 0,00% | 5,02% | 4,75% |
| Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | | | | 5.036.443,37 | | 14,88% | 14,09% |
| OPC-Obligations | | | | 5.036.443,37 | | 14,88% | 14,09% |
| ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE I | 887 | EUR | 1.237,97 | 1.098.079,39 | 0,03% | 3,24% | 3,07% |
| KLS ARETE MACRO I EUR ACC | 19.500 | EUR | 106,79 | 2.082.424,50 | 0,15% | 6,15% | 5,83% |
| LYXOR ETF MSCI WORLD -A- DIS | 8.394 | EUR | 239,74 | 2.012.377,56 | 0,04% | 5,95% | 5,63% |
| Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | | | | 5.192.881,45 | | 15,34% | 14,53% |
| OPC-Actions | | | | 5.192.881,45 | | 15,34% | 14,53% |
| VARENNE VALEUR A EUR | 13.547 | EUR | 357,66 | 4.845.220,02 | 0,32% | 14,32% | 13,55% |
| Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | | | | 4.845.220,02 | | 14,32% | 13,55% |
| OPC-Mixtes | | | | 4.845.220,02 | | 14,32% | 13,55% |
| AMUNDI MONEY MKT FD SH TERM USD -IC- | 2.000.000 | USD | 1,00 | 1.873.975,17 | 0,08% | 5,54% | 5,24% |
| Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA | | | | 1.873.975,17 | | 5,54% | 5,24% |
| OPC-Monétaires | | | | 1.873.975,17 | | 5,54% | 5,24% |
| OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS | | | | 16.948.520,01 | | 50,08% | 47,41% |
| <u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u> | | | | | | | |
| DNCA INVEST - ALPHA BONDS CLASS I - EUR | 33.000 | EUR | 116,89 | 3.857.370,00 | 0,06% | 11,40% | 10,79% |
| Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | | | | 3.857.370,00 | | 11,40% | 10,79% |
| OPC-Obligations | | | | 3.857.370,00 | | 11,40% | 10,79% |
| AKO GLOBAL UCITS B2 EUR | 11.969,93 | EUR | 155,35 | 1.859.528,98 | 0,24% | 5,49% | 5,20% |
| VONTOBEL FD US EQUITY -I- CAP | 2.043 | USD | 372,64 | 713.331,95 | 0,04% | 2,11% | 2,00% |
| Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA | | | | 2.572.860,93 | | 7,60% | 7,20% |
| LUMYNA SANDBAR GLB EQT MARK NE UCITS B C | 17.430 | EUR | 87,60 | 1.526.868,00 | 0,22% | 4,52% | 4,27% |
| ST INV ASIA PACIFIC SUSTAI FD VI ACC EUR | 491.000 | EUR | 3,45 | 1.695.864,90 | 0,55% | 5,01% | 4,74% |
| Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | | | | 3.222.732,90 | | 9,53% | 9,01% |
| OPC-Actions | | | | 5.795.593,83 | | 17,13% | 16,21% |
| BL GL FLEXIBLE EUR I | 2.260 | EUR | 1.051,25 | 2.375.825,00 | 0,14% | 7,02% | 6,65% |
| M&G (LUX) OPTIMAL INC C EUR | 164.415 | EUR | 8,59 | 1.412.439,94 | 0,01% | 4,17% | 3,95% |
| Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | | | | 3.788.264,94 | | 11,19% | 10,60% |
| OPC-Mixtes | | | | 3.788.264,94 | | 11,19% | 10,60% |
| AMUNDI CASH INSTITUTIONS SRI - I (C) | 15,99 | EUR | 215.838,05 | 3.450.387,01 | 0,02% | 10,20% | 9,65% |
| Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA | | | | 3.450.387,01 | | 10,20% | 9,65% |
| OPC-Monétaires | | | | 3.450.387,01 | | 10,20% | 9,65% |
| OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS | | | | 16.891.615,78 | | 49,92% | 47,25% |
| TOTAL PORTEFEUILLE | | | | 33.840.135,79 | | 100,00% | 94,66% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | USD | | 1.587.601,30 | | | 4,44% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | EUR | | 417.006,91 | | | 1,17% |
| Avoirs bancaires à vue | | | | 2.004.608,21 | | | 5,61% |
| DEPOTS ET LIQUIDITES | | | | 2.004.608,21 | | | 5,61% |
| CREANCES ET DETTES DIVERSES | | | | 39.337,21 | | | 0,11% |

| Dénomination | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net |
|-----------------------------|----------------------|--------|------------------|----------------------|-------------------|----------------|----------------|
| AUTRES | | | | -134.315,34 | | | -0,38% |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | | | | 35.749.765,87 | | | 100,00% |

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

| Par pays | |
|--------------|----------------|
| France | 26,01% |
| Irlande | 21,68% |
| Luxembourg | 52,31% |
| TOTAL | 100,00% |

| Par secteur | |
|------------------------|----------------|
| Fonds d'investissement | 100,00% |
| TOTAL | 100,00% |

| Par devise | |
|--------------|----------------|
| EUR | 92,35% |
| USD | 7,65% |
| TOTAL | 100,00% |

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

| | 1er SEMESTRE | 2ème SEMESTRE | EXERCICE COMPLET |
|---|----------------------|---------------------|----------------------|
| Achats | 6.962.086,21 | 1.078.574,26 | 8.040.660,47 |
| Ventes | 5.314.618,02 | | 5.314.618,02 |
| Total 1 | 12.276.704,23 | 1.078.574,26 | 13.355.278,49 |
| Souscriptions | 1.518.826,44 | 725.748,95 | 2.244.575,39 |
| Remboursements | 1.425.590,87 | 545.445,53 | 1.971.036,40 |
| Total 2 | 2.944.417,31 | 1.271.194,48 | 4.224.602,65 |
| Moyenne de référence de l'actif net total | 37.308.624,26 | 36.166.236,92 | 36.725.960,84 |
| Taux de rotation | 25,01% | -0,53% | 24,89% |

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation | | | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) | | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) | |
|---------|--|------------------|---------------------|---|---------------------|---|-------------------|
| | Souscrites Cap. | Remboursées Cap. | Fin de période Cap. | Souscriptions Cap. | Remboursements Cap. | de la classe | d'une action Cap. |
| 2020 | 214,00 | 20,00 | 2.114,00 | 198.836,02 | 18.858,80 | 2.127.646,17 | 1.006,46 |
| 2021 | | 20,00 | 2.094,00 | | 21.182,31 | 2.345.358,86 | 1.120,04 |
| 2022 | | 27,00 | 2.067,00 | | 28.582,86 | 2.142.383,71 | 1.036,47 |

PA

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation | | | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) | | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) | |
|---------------------|--|-------------|----------------|---|----------------|---|--------------|
| | Souscrites | Remboursées | Fin de période | Souscriptions | Remboursements | de la classe | d'une action |
| Année | Cap. | Cap. | Cap. | Cap. | Cap. | Cap. | Cap. |
| 03.05.21 - 31.12.21 | 46,06 | 35,76 | 10,30 | 46.060,00 | 36.011,04 | 10.385,57 | 1.008,31 |
| 2022 | 39,84 | | 50,14 | 39.304,55 | | 46.450,21 | 926,41 |

R

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation | | | | | | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) | | | | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) | | | |
|---------|--|------------|-------------|------------|----------------|--------------|---|------------|----------------|-----------|---|---------------|-------|------|
| | Souscrites | | Remboursées | | Fin de période | | Souscriptions | | Remboursements | | de la classe | d'une action | | |
| Année | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Total | Cap. | Dis. | Cap. | | Dis. | Cap. | Dis. |
| 2020 | 9.716,02 | 60.776,77 | 1.200,00 | 500.535,42 | 23.595,29 | 3.899.418,62 | 3.923.013,91 | 91.469,91 | 547.861,60 | 11.220,00 | 4.384.211,06 | 34.691.731,54 | 9,84 | 8,84 |
| 2021 | 1.438,69 | 50.174,99 | 1.862,65 | 169.459,24 | 23.171,33 | 3.780.134,37 | 3.803.305,70 | 15.419,04 | 467.546,24 | 19.738,62 | 1.559.501,84 | 36.667.352,87 | 10,88 | 9,63 |
| 2022 | 27.169,43 | 212.753,28 | 4.919,68 | 209.955,63 | 45.421,08 | 3.782.932,02 | 3.828.353,10 | 281.238,89 | 1.924.031,95 | 50.837,75 | 1.891.615,79 | 33.560.931,95 | 10,00 | 8,75 |

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

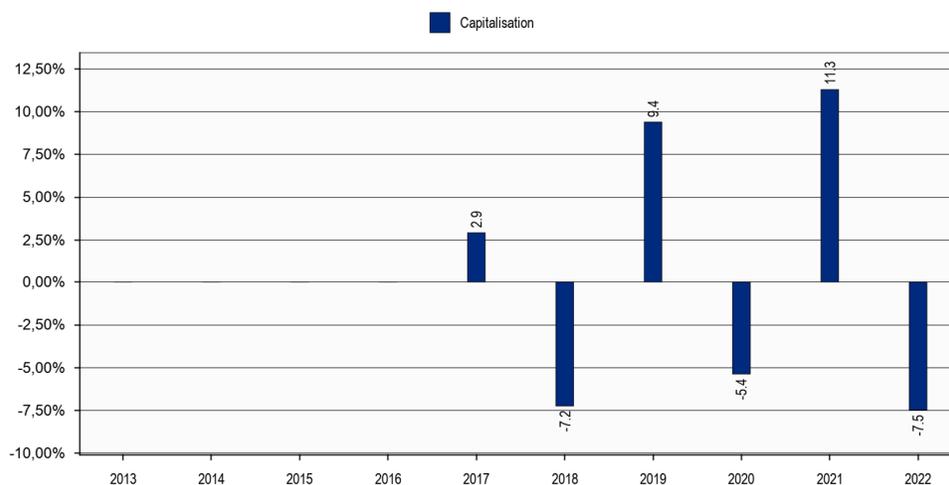
* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Classe P et R: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe PA: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

| 1 an | 3 ans | 5 ans |
|--------------------|--------------------|--------------------|
| Part | Part | Part |
| -7,46% (en EUR) | -0,86% (en EUR) | -0,22% (en EUR) |

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

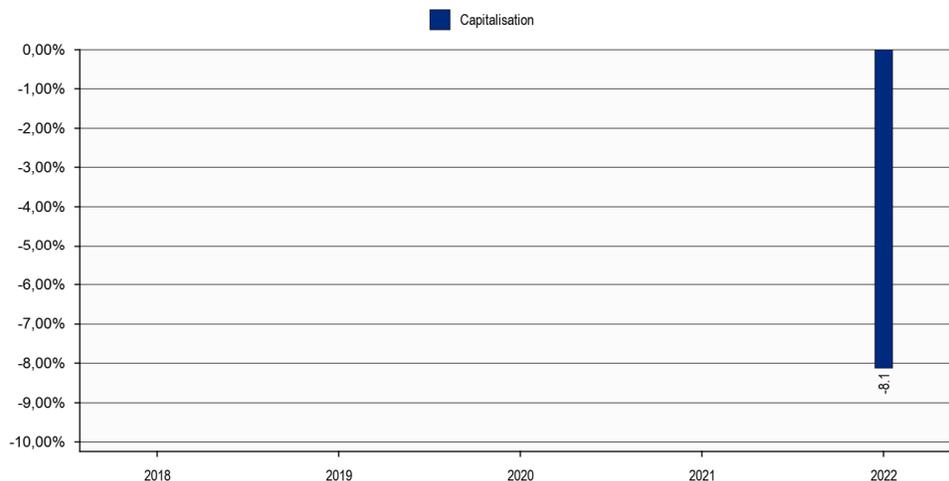
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

PA

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

| 1 an |
|--------------------|
| Part |
| -8,12% (en EUR) |

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

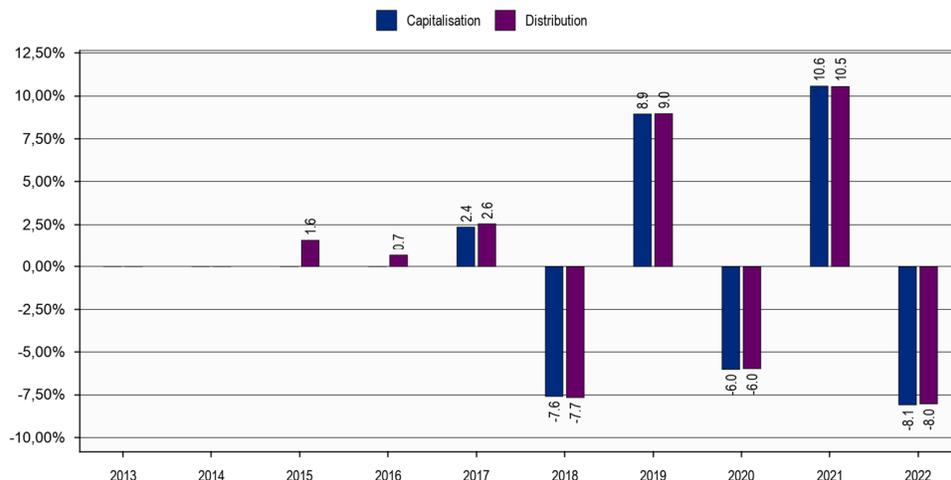
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n
 VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
 VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
 n la période sous revue

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

| 1 an | 3 ans | 5 ans |
|--------------------|--------------------|--------------------|
| Part | Part | Part |
| -8,09% (en EUR) | -1,52% (en EUR) | -0,78% (en EUR) |

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P (t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n
 VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
 VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
 n la période sous revue

Distribution

| 1 an | 3 ans | 5 ans |
|--------------------|--------------------|--------------------|
| Part | Part | Part |
| -8,03% (en EUR) | -1,49% (en EUR) | -0,77% (en EUR) |

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

3.4.6 . Frais**Frais courants**

- Part de capitalisation P - BE6288478652 : 1,59%
- Part de capitalisation PA – BE6327306930 : 2,34%
- Part de capitalisation R - BE6286029416 : 2,25%
- Part de distribution R - BE6269807184 : 2,24%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture annuelle.

* Les chiffres des frais courants sont calculés au 31.12.2022. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

* Ces chiffres incluent les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille et les frais prélevés par les OPC dans lesquels le fonds est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Produits et charges des placements**

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des retrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé d'un remboursement de la FSMA pour l'année 2020.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des frais Lombard Street Research 12/2022-12/2023.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 3.702,89 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Responsible World FOF a été lancé le 29 juin 2018.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe PA a été fixée au 03 mai 2021 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

4.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

4.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une croissance du capital sur le long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCM intégrant des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Afin de réduire le risque intrinsèque du compartiment, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre différents organismes de placement collectif (OPC, OPCVM) eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (obligations, obligations convertibles, actions etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS. Ceux-ci concernent des investissements en parts d'organismes de placement collectif de type « Absolute Return » ou ayant recours à des techniques de couverture.

Le compartiment adopte une approche flexible dans son allocation entre les différents univers d'investissements en fonction des conditions et des opportunités des marchés.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement responsable

sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCVM intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Un OPCVM sera jugé respecter les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) si la société de gestion de l'OPCVM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et/ou la société de gestion de l'OPCVM intègre, dans son processus d'investissement, un filtre de sélection des valeurs basé sur les critères de développement durable, environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'entreprise. Ces critères sont par exemple l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le traitement de l'eau, l'amélioration des conditions de vie et du travail, l'indépendance des organes de gestion des sociétés, la transparence, etc.

Les Principes de l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment abrégé « PRI ») sont des principes complétant le Pacte Mondial des Nations Unies qui invitent les entreprises à intégrer à leurs activités et à leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds. La sélection des OPCVM sera effectuée par la direction effective en charge de la gestion de la Sicav. Si l'investissement ne répond plus aux critères ESG utilisés, la direction effective se chargera de sa liquidation. L'évaluation du respect des critères ESG est effectuée à l'investissement et une mise à jour est réalisée chaque année.

Les sources utilisées pour la sélection des OPCVM sont les contacts avec les sociétés de gestion et/ou les gérants spécialisés dans la thématique ESG, les bases des données spécialisées et toute autre source jugée appropriée par la direction effective de la société de gestion.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. Un « managed account » est un mandat de gestions confié à une société de gestion tierce. En aucun cas il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds via les « managed accounts ».

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents. En général ces instruments dérivés étant surtout utilisés dans une optique de gestion dite de « bon père de famille », leur caractéristique en termes de protection du capital sont privilégiées et les caractéristiques ESG ne sont dès lors pas prises en compte. Toutefois, les contreparties et les instruments dérivés utilisés dans un but d'investissement sont sélectionnés avec soin en fonction de notre politique d'investissement responsable.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective en charge de la gestion de la Sicav se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux constituent un des critères de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers. La politique d'investissement responsable décrit la manière dont les caractéristiques ESG sont respectées.

La catégorie SFDR de l'investissement choisie est donc **Article 8 du règlement Disclosure**, s'appliquant aux produits qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance mais qui n'ont pas pour objectif l'investissement durable.

En général, les stratégies de l'Investissement Socialement Responsable peuvent avoir recours à plusieurs méthodes comme à titre d'exemple, « l'exclusion » (consistant à exclure les secteurs d'activité controversés), le « best in class » (consistant à sélectionner des entreprises qui ont les meilleures notations ESG), « l'impact investing » (consistant à sélectionner des entreprises qui ont un impact positif au niveau sociétal et/ou environnemental), « l'engagement » (où les actionnaire/investisseurs influencent l'attitude d'une entreprise sur les thèmes ESG) ou d'autres encore.

Le Gestionnaire du compartiment sélectionne les investissements en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPCVM : il vérifie la façon dans laquelle ils intègrent les critères ESG, il évalue la méthode adoptée et il combine les différentes approches d'investissement responsable pour s'assurer d'une bonne diversification des risques.

En tout état de cause, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Durant l'année, le gestionnaire n'a pas relevé l'exposition aux actifs risqués qui est restée inchangée, à environ 50%. Il a investi dans des stratégies conservatives et peu volatiles dans la première partie de l'année et a ensuite privilégié des stratégies plus adaptées au contexte, notamment dans un fonds alternatif dédié à l'investissement responsable ainsi que dans l'infrastructure.

A fin d'exercice, le fonds est exposé pour 47,93% aux fonds d'actions (14,63% en Europe, 16,04% aux Etats-Unis, 5,59% en Asie, 11,67% d'exposition mondiale), pour 16,56 % aux fonds obligataires, 4,29% à un fonds alternatif et pour 31,22% aux fonds monétaires et au cash.

L'exposition à la devise américaine est de 30,45%.

Le nombre de fonds en portefeuille est resté inchangé et s'élève à 19 fonds à fin décembre 2022. Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

4.1.8 . Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans différentes stratégies et divers univers (actions, obligations, alternatives etc.) intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et ce, dans le respect de la catégorie SFDR choisie pour le fonds responsable ainsi que dans un souci de diversification des sources de croissance et de gestion du risque. Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans différentes stratégies et divers univers (actions, obligations, stratégies alternatives etc.) dans un souci de diversification et de pilotage du risque. Le gestionnaire surveillera les différents risques qui devraient engendrer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires...). Une approche flexible et réactive reste de mise.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 4.

4.2 . BILAN

| | Au 31.12.22 (en EUR) | Au 31.12.21 (en EUR) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 1: SCHEMA DU BILAN | | |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | 35.475.536,86 | 32.315.007,30 |
| II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 29.773.661,15 | 27.286.188,95 |
| E. OPC à nombre variable de parts | 29.773.661,15 | 27.286.188,95 |
| IV. Créances et dettes à un an au plus | 86.467,25 | 876.813,21 |
| A. Créances | | |
| a. Montants à recevoir | 86.981,68 | 878.377,64 |
| B. Dettes | | |
| a. Montants à payer (-) | -514,43 | -1.563,24 |
| c. Emprunts (-) | | -1,19 |
| V. Dépôts et liquidités | 5.746.189,52 | 4.277.120,97 |
| A. Avoirs bancaires à vue | 5.746.189,52 | 4.277.120,97 |
| VI. Comptes de régularisation | -130.781,06 | -125.115,83 |
| C. Charges à imputer (-) | -130.781,06 | -125.115,83 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 35.475.536,86 | 32.315.007,30 |
| A. Capital | 40.212.669,73 | 28.290.940,53 |
| B. Participations au résultat | -695.780,55 | 1.067.530,47 |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre) | -4.041.352,32 | 2.956.536,30 |

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

| | Au 31.12.22 (en EUR) | Au 31.12.21 (en EUR) |
|--|-------------------------|-------------------------|
| SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS | | |
| I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values | -3.675.182,32 | 3.270.680,29 |
| E. OPC à nombre variable de parts | -4.221.572,07 | 2.900.760,13 |
| H. Positions et opérations de change | | |
| b. Autres positions et opérations de change | 546.389,75 | 369.920,16 |
| II. Produits et charges des placements | 84.539,14 | 14.744,98 |
| A. Dividendes | 69.630,26 | 37.685,12 |
| B. Intérêts | | |
| b. Dépôts et liquidités | 38.131,37 | |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | -11.698,76 | -12.611,34 |
| E. Précomptes mobiliers (-) | | |
| b. D'origine étrangère | -11.523,73 | -10.328,80 |
| III. Autres produits | 122,66 | 68,16 |
| B. Autres | 122,66 | 68,16 |
| IV. Coûts d'exploitation | -450.831,80 | -328.957,13 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -379,98 | -1.878,18 |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -10.108,22 | -8.233,80 |
| P | -1.237,37 | -1.301,17 |
| PA | -51,80 | -10,48 |
| R | -8.819,05 | -6.922,15 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | -200.110,86 | -139.664,89 |
| P | -24.391,65 | -11.657,72 |
| PA | -1.014,28 | -146,13 |
| R | -174.704,93 | -127.861,04 |
| b. Gestion administrative et comptable | -16.168,23 | -18.998,27 |
| c. Rémunération commerciale | -172.325,45 | -129.716,36 |
| PA | -1.224,81 | -183,54 |
| R | -171.100,64 | -129.532,82 |
| E. Frais administratifs (-) | -7.957,24 | -6.432,35 |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | -399,53 | -2.436,90 |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-) | -1.022,47 | -1.111,77 |
| H. Services et biens divers (-) | -22.230,92 | -6.319,53 |
| J. Taxes | -14.608,72 | -6.048,59 |
| P | -194,90 | -68,43 |
| PA | -16,30 | -2,25 |
| R | -14.397,52 | -5.977,91 |
| K. Autres charges (-) | -5.520,18 | -8.116,49 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | -366.170,00 | -314.143,99 |
| Sous Total II + III + IV | | |
| V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat | -4.041.352,32 | 2.956.536,30 |
| VII. Résultat de l'exercice (du semestre) | -4.041.352,32 | 2.956.536,30 |
| SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS | | |
| I. Bénéfice (Perte) à affecter | -4.737.132,87 | 4.024.066,77 |
| b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter | -4.041.352,32 | 2.956.536,30 |
| c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées) | -695.780,55 | 1.067.530,47 |
| II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital | 4.737.132,87 | -4.024.066,77 |

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.22

| Dénomination | Quantité au 31.12.22 | Devise | Cours en devises | Evaluation (en EUR) | % détenu de l'OPC | % Portefeuille | % Actif Net |
|--|----------------------|--------|------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|
| <u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u> | | | | | | | |
| ALLIANZ EUR OBLIG CT ISR 3D Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA | 200 | EUR | 10.446,40 | 2.089.280,00 2.089.280,00 | 0,22% | 7,02% 7,02% | 5,89% 5,89% |
| ISHARES CORP BOND SRI 0 3YR UCITS ETF EU Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | 507.960 | EUR | 4,81 | 2.441.458,94 2.441.458,94 | 0,07% | 8,20% 8,20% | 6,88% 6,88% |
| OPC-Obligations | | | | 4.530.738,94 | | 15,22% | 12,77% |
| ECO ADVISORS ESG ABS RET M EUR ACC | 15.000 | EUR | 101,50 | 1.522.500,00 | 0,74% | 5,11% | 4,29% |
| ELEVA SUSTAINABLE IMPACT EUROPE FD EUR F | 1.020 | EUR | 1.012,87 | 1.033.127,40 | 0,00% | 3,47% | 2,91% |
| ISHARES MSCI GLOBAL IMPACT ETF | 4.800 | USD | 78,91 | 354.900,91 | 0,09% | 1,19% | 1,00% |
| ISHARES MSCI USA ESG SELECT ETF Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA | 26.480 | USD | 82,32 | 2.042.477,02 4.953.005,33 | 0,07% | 6,86% 16,63% | 5,76% 13,96% |
| CANDORIS ICAV COHO ESG US LARGE CAP EQ | 12.600 | USD | 180,74 | 2.133.829,04 | 0,41% | 7,17% | 6,02% |
| DPAM INVESTB EQ EUROPE SUSTAIN E | 4.332 | EUR | 262,94 | 1.139.056,08 | 0,07% | 3,83% | 3,21% |
| MIROVA EUROPE ENVIR EQ FD I EUR CAP Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | 45 | EUR | 20.995,77 | 944.809,65 4.217.694,77 | 0,04% | 3,17% 14,17% | 2,66% 11,89% |
| OPC-Actions | | | | 9.170.700,10 | | 30,80% | 25,85% |
| OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS | | | | 13.701.439,04 | | 46,02% | 38,62% |
| <u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u> | | | | | | | |
| THREADNEEDLE EUROPEAN SOCIAL BOND LE Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | 147.550 | EUR | 9,08 | 1.339.267,09 1.339.267,09 | 0,38% | 4,50% 4,50% | 3,78% 3,78% |
| OPC-Obligations | | | | 1.339.267,09 | | 4,50% | 3,78% |
| AGIF-ALLIANZ CLIMATE TRANSITION-PT2C | 567,03 | EUR | 1.325,36 | 751.518,88 | 0,32% | 2,52% | 2,12% |
| BROWN ADVISORY US SUST GR USD | 89.036 | USD | 18,19 | 1.517.512,15 | 0,05% | 5,10% | 4,28% |
| DPAM INVEST B EQ WLD - F | 4.700 | EUR | 232,57 | 1.093.079,00 | 0,10% | 3,67% | 3,08% |
| HERMES IMPACT OPPORTUNITIES EQUITY FUSD | 338.850 | USD | 2,35 | 747.549,62 | 0,19% | 2,51% | 2,11% |
| LIONTRUST GF SUST FUT GLB GR B | 80.500 | USD | 11,84 | 893.416,12 | 0,25% | 3,00% | 2,52% |
| M&G LUX GLOBAL LISTED INFRASTRUCT C EUR | 67.438 | EUR | 15,65 | 1.055.539,58 | 0,04% | 3,55% | 2,97% |
| QUEST MGT CLEAN -C- CAP | 3.450 | EUR | 377,41 | 1.302.064,50 | 0,67% | 4,37% | 3,67% |
| ST INV ASIA PACIFIC SUSTAI FD VI ACC EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA | 574.825,33 | EUR | 3,45 | 1.985.389,21 9.346.069,06 | 0,65% | 6,67% 31,39% | 5,60% 26,35% |
| OPC-Actions | | | | 9.346.069,06 | | 31,39% | 26,35% |
| AMUNDI CASH INSTITUTIONS SRI - I (C) Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA | 24,96 | EUR | 215.838,05 | 5.386.885,96 5.386.885,96 | 0,03% | 18,09% 18,09% | 15,18% 15,18% |
| OPC-Monétaires | | | | 5.386.885,96 | | 18,09% | 15,18% |
| OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS | | | | 16.072.222,11 | | 53,98% | 45,31% |
| TOTAL PORTEFEUILLE | | | | 29.773.661,15 | | 100,00% | 83,93% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | USD | | 3.120.834,58 | | | 8,80% |
| CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH | | EUR | | 2.625.354,94 | | | 7,40% |
| Avoirs bancaires à vue | | | | 5.746.189,52 | | | 16,20% |
| DEPOTS ET LIQUIDITES | | | | 5.746.189,52 | | | 16,20% |
| CREANCES ET DETTES DIVERSES | | | | 86.467,25 | | | 0,24% |
| AUTRES | | | | -130.781,06 | | | -0,37% |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | | | | 35.475.536,86 | | | 100,00% |

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

| Par pays | |
|--------------|----------------|
| Allemagne | 7,02% |
| Belgique | 7,50% |
| États-Unis | 8,05% |
| France | 18,09% |
| Irlande | 32,64% |
| Luxembourg | 26,70% |
| TOTAL | 100,00% |

| Par secteur | |
|------------------------|----------------|
| Fonds d'investissement | 100,00% |
| TOTAL | 100,00% |

| Par devise | |
|--------------|----------------|
| EUR | 74,17% |
| USD | 25,83% |
| TOTAL | 100,00% |

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

| | 1er SEMESTRE | 2ème SEMESTRE | EXERCICE COMPLET |
|---|---------------------|---------------------|----------------------|
| Achats | 6.387.569,33 | 2.047.694,43 | 8.435.263,76 |
| Ventes | 1.215.703,72 | 974.090,48 | 2.189.794,20 |
| Total 1 | 7.603.273,05 | 3.021.784,91 | 10.625.057,96 |
| Souscriptions | 5.524.940,31 | 3.227.820,82 | 8.752.761,13 |
| Remboursements | 1.223.807,38 | 327.071,87 | 1.550.879,25 |
| Total 2 | 6.748.747,69 | 3.554.892,69 | 10.303.640,38 |
| Moyenne de référence de l'actif net total | 32.094.124,88 | 34.673.057,36 | 33.409.693,67 |
| Taux de rotation | 2,66% | -1,54% | 0,96% |

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**P**

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation | | | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) | | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) | |
|---------|--|-------------|----------------|---|----------------|---|--------------|
| | Souscrites | Remboursées | Fin de période | Souscriptions | Remboursements | de la classe | d'une action |
| | Cap. | Cap. | Cap. | Cap. | Cap. | | |
| 2020 | 475,00 | 3,00 | 1.624,18 | 510.577,66 | 3.298,56 | 1.820.184,79 | 1.120,68 |
| 2021 | 1.613,66 | 205,00 | 3.032,84 | 2.063.293,04 | 238.513,72 | 3.904.112,10 | 1.287,28 |
| 2022 | 1.104,71 | 247,42 | 3.890,13 | 1.239.992,79 | 292.516,14 | 4.443.158,99 | 1.142,16 |

PA

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation | | | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) | | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) | |
|---------------------|--|---------------------|------------------------|---|------------------------|---|----------------------|
| | Souscrites Cap. | Remboursées Cap. | Fin de période Cap. | Souscriptions Cap. | Remboursements Cap. | de la classe | d'une action Cap. |
| 03.05.21 - 31.12.21 | 80,29 | | 80,29 | 83.499,60 | | 84.069,17 | 1.047,07 |
| 2022 | 448,83 | 77,82 | 451,30 | 429.024,89 | 76.381,89 | 416.236,90 | 922,31 |

R

| Période | Evolution du nombre d'actions en circulation | | | Montants payés et reçus par l'OPC (EUR) | | Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR) | |
|---------|--|---------------------|------------------------|---|------------------------|---|----------------------|
| | Souscrites Cap. | Remboursées Cap. | Fin de période Cap. | Souscriptions Cap. | Remboursements Cap. | de la classe | d'une action Cap. |
| 2020 | 732.436,74 | 24.740,91 | 1.251.777,47 | 7.627.488,89 | 250.200,03 | 13.814.351,19 | 11,04 |
| 2021 | 1.055.026,66 | 58.496,85 | 2.248.307,28 | 12.518.847,39 | 703.191,29 | 28.326.826,03 | 12,60 |
| 2022 | 609.568,76 | 102.067,36 | 2.755.808,68 | 7.083.743,45 | 1.181.981,22 | 30.616.140,97 | 11,11 |

4.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

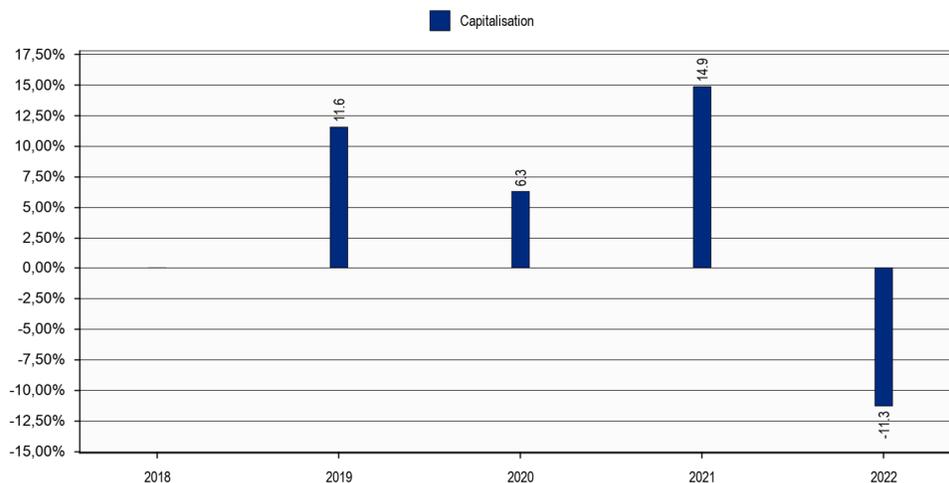
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

| 1 an | 3 ans |
|---------------------|-------------------|
| Part | Part |
| -11,27% (en EUR) | 2,71% (en EUR) |

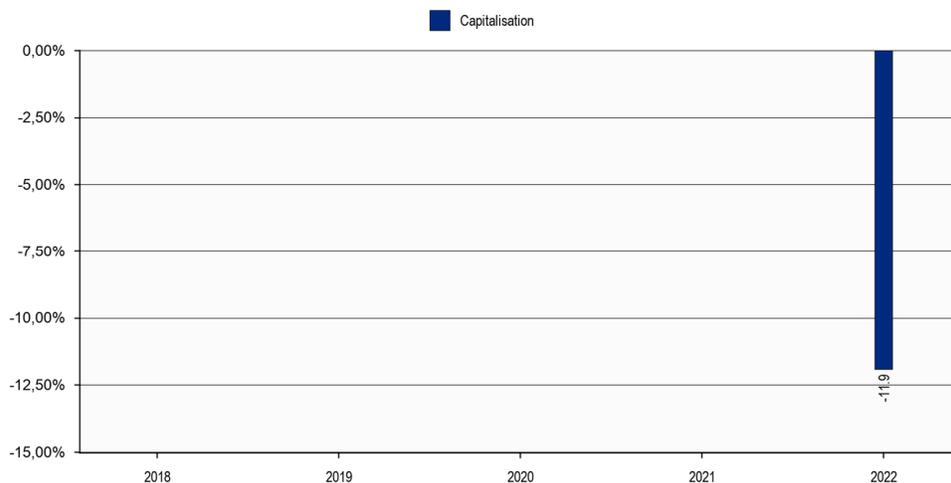
* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$
 avec
 $P(t; t+n)$ la performance de t à t+n
 VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n
 VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t
 n la période sous revue

PA

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

| |
|---------------------|
| 1 an |
| Part |
| -11,92% (en EUR) |

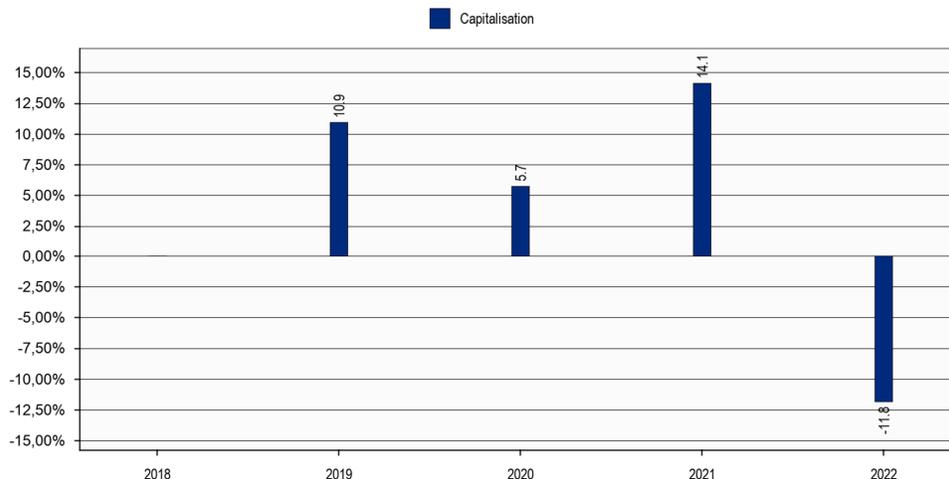
* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$
 avec
 $P(t; t+n)$ la performance de t à t+n
 VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n
 VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t
 n la période sous revue

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

| 1 an | 3 ans |
|---------------------|-------------------|
| Part | Part |
| -11,83% (en EUR) | 2,10% (en EUR) |

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

4.4.6 . Frais**Frais courants**

- Part de capitalisation P - BE6304594797 : 1,26%
- Part de capitalisation PA – BE6327307946 : 1,99%
- Part de capitalisation R - BE6304593781 : 1,89%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture annuelle.

* Les chiffres des frais courants sont calculés au 31.12.2022. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

* Ces chiffres incluent les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille et les frais prélevés par les OPC dans lesquels le fonds est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR du 02.05.22 et d'un remboursement de la FSMA pour l'année 2020.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des frais Lombard Street Research 12/2022-12/2023.

NOTE 3 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 3.702,89 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 4 - SFDR

Le compartiment Leleux Invest Responsible World FoF fait la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales. Dans le respect de sa politique d'investissement et de la politique d'investissement socialement responsable, le gestionnaire investit dans des OPC qui contribuent à l'amélioration globale des facteurs de durabilité (entre autres, l'efficacité écologique, l'empreinte carbone des produits, la gouvernance, les structures incitatives, le développement du capital humain, l'interaction avec la société, etc...)

Un rapport d'impact de durabilité du compartiment est établi une fois par an par une société indépendante sur base de l'ensemble des positions détenues au travers des différents OPC sous-jacents en portefeuille. Ce rapport annuel mesure l'impact du portefeuille notamment en termes d'incidences environnementales (émissions carbone, production de déchets, consommation d'eau, etc...) mais également dans le domaine social et de la bonne gouvernance. Celui-ci établit également la contribution du portefeuille aux 17 objectifs du Développement Durable.

Le dernier rapport d'impact établi en mars 2022 (sur base des données au 31/12/2021) permet de démontrer que le compartiment présente un impact de durabilité positif et une réduction des externalités négatives par rapport à son indice de référence (70% MSCI World trn Euro + 30% Bloomberg Barclays EuroAgg TR Ind Value Unh). Par rapport à cet indice, le portefeuille émet la moitié des émissions carbone, 4 fois moins de déchets et utilise 2 fois moins d'eau douce.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :

Leleux Invest Responsible World FOF

Identifiant d'entité juridique :

5493 005Z 012A 6NDX 7V52

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de **20.00 %** d'investissements durables

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas** d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (obligations, obligations convertibles, actions etc.) dans une perspective à moyen ou long terme dont les caractéristiques environnementales et sociales sont promues au sens large. Il n'y a pas de biais vers une caractéristique en particulier. Les investissements sont sélectionnés en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPC : Vérification de la façon dont ils intègrent les critères ESG, Évaluation de la méthode adoptée, Combinaison des différentes approches d'investissement responsable pour s'assurer d'une bonne diversification des risques. L'investissement en OPC tiers permet une grande diversité des approches ESG par le biais des différents fonds sous-jacents qui combinent plusieurs des caractéristiques environnementales et sociales.

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Un rapport d'impact de durabilité est produit par une société indépendante. Il est établi une fois par an sur base des positions détenues au travers des différents OPC en portefeuille. Ce rapport annuel mesure l'impact du portefeuille notamment en termes d'incidences environnementales (comme par exemple les émissions de CO₂, la production de déchets, la consommation d'eau...) mais également dans le domaine social (comme par exemple la mixité, les préjudices sociaux...) et de la bonne gouvernance (comme par exemple le niveau d'indépendance des Conseils d'Administration, la politique de rémunération des dirigeants...) par rapport à un indice de référence. Le rapport mesure aussi la contribution du portefeuille aux ODD (Objectifs de Développement Durable adoptés par l'ONU). Le rapport d'impact permet d'analyser et de piloter l'exposition extra financière du portefeuille.

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

L'objectif des investissements durables est d'améliorer l'impact de durabilité du portefeuille en termes d'incidences environnementales, sociales mais aussi de gouvernance par le biais d'investissements en OPC. Les investissements sont sélectionnés en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPC : vérification de la façon dont ils intègrent les critères ESG, évaluation de la méthode adoptée, combinaison des différentes approches d'investissement responsable pour s'assurer d'une bonne diversification des risques.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPC intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs. Chaque gestionnaire sous-jacent est interrogé sur base d'un questionnaire afin de s'assurer qu'il respecte les principes du « Do not significantly harm » mais également sur leur méthodologie d'intégration des critères extra financiers dans leurs décisions d'investissement.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives en considération mais chaque gestionnaire sous-jacent est interrogé sur sa manière d'intégrer les incidences négatives dans ses décisions d'investissement et la conformité de l'OPC avec le régime PAI.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Chaque gestionnaire sous-jacent est interrogé sur sa manière d'intégrer le respect des normes internationales dans ses décisions d'investissement.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui,

Non



La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?

L'objectif est de procurer aux investisseurs une croissance du capital sur le long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPC intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Afin de réduire le risque intrinsèque du compartiment, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre différents organismes de placement collectif (OPC, OPCVM) eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (obligations, obligations convertibles, actions etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

● ***Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?***

Bien que les sous-jacents catégorisés SFDR Art.9 soient favorisés, c'est l'analyse du processus et de la discipline d'intégration des critères ESG des OPC sélectionnés effectuée par le gestionnaire qui va primer sur la catégorie SFDR. D'autant que certaines classes d'actifs et stratégies ne sont pas disponibles en Articles 9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation. Le portefeuille est investi dans des OPC dont les gestionnaires sont signataires des « United Nations Principles for Responsible Investment » (UN PRI) qui combinent plusieurs des caractéristiques environnementales et sociales, et dont les gestionnaires adoptent une politique d'investissement durable. Pour les ETF et les OPC non UCITS, l'exigence minimale sera que leurs émetteurs respectifs souscrivent à l'UNPRI.

● ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?***

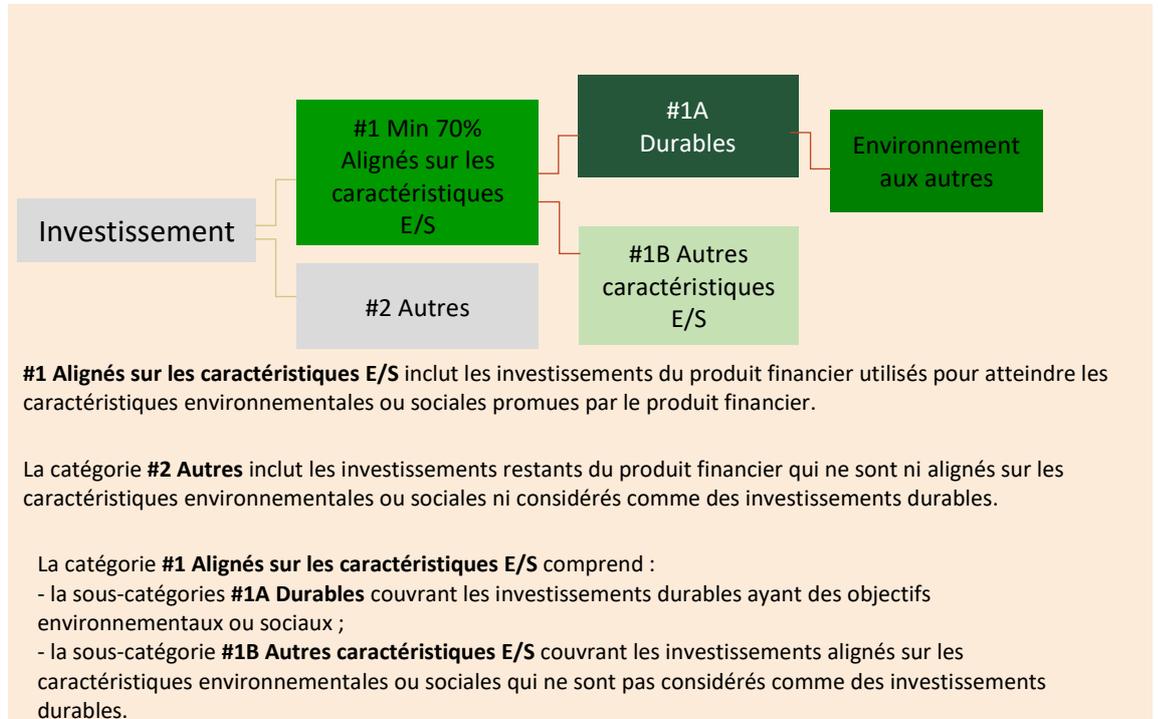
Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) sélectionnés sur base de l'analyse leur processus d'investissement et de leur discipline d'intégration des critères ESG. Le rapport d'impact annuel donne une mesure de l'impact du portefeuille en termes de gouvernance. Ce rapport est effectué au travers de la consolidation des différents investissements détenus en direct dans les OPC sous-jacents.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le portefeuille contiendra une proportion minimale de 70% d'investissements dans des OPC qui soit font la promotion de la durabilité (SFDR Art.8) soit ont un objectif de durabilité (SFDR Art.9).



● **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Le compartiment pourra également avoir recours, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. En général ces instruments dérivés étant surtout utilisés dans une optique de gestion dite de « bon père de famille », leur caractéristique en termes de protection du capital sont privilégiées et les caractéristiques ESG ne sont dès lors pas prises en compte. Toutefois, les contreparties et les instruments dérivés utilisés dans un but d'investissement sont sélectionnés avec soin en fonction de notre politique d'investissement responsable.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social?

Les caractéristiques environnementales et sociales des investissements sont promues au sens large et aucun minimum n'est prévu. Il n'y a pas de biais vers une caractéristique ESG en particulier. Le rapport d'impact de durabilité édité annuellement mesure l'impact du portefeuille notamment dans le domaine social (comme par exemple l'égalité des genres, la création de bien social, le développement économique, l'évitement des préjudices sociaux, ...).



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Etant donné que certaines stratégies d'investissement ne sont pas disponibles en SFDR Art.8 et Art.9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation, le gestionnaire peut aussi inclure des OPC qui ne font pas la promotion de la durabilité (SFDR Art.6) après avoir vérifié leur discipline d'intégration des critères ESG. Pour les investissements en ETF et OPC non UCITS, l'exigence minimale sera que leurs émetteurs respectifs souscrivent à l'UNPRI.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

<https://www.leleuxinvest.be/Leleux/LeleuxInvest.nsf/vLUPage/WORLDRESPONSIBLE?OpenDocument>